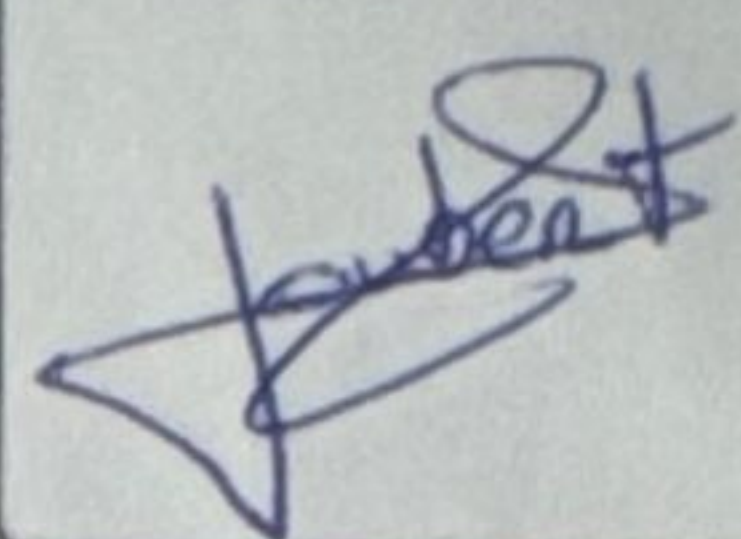




PV D'AGE SASU « AB CARS »

AU CAPITAL DE 7 500,00 €

Siège social : 48 RUE FERDINAND BERTHOUD, 95100 ARGENTEUIL
Nouveau siège social : 348 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, 92000 NANTERRE

NUMERO SIREN 905 096 632
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 21 JUILLET 2026

Au 48 RUE FERDINAND BERTHOUD, 95100 ARGENTEUIL

Les associés se sont réunis au **siège de la société** sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.
Sont présent ou représentés

- **Monsieur JOUBERT Anthony : 10 actions, soit 100 % du capital social.**

Les associés présents ou représentés disposent de **10 ACTIONS SUR LES 10 ACTIONS** formant le capital de la société.

Monsieur ANTHONY JOUBERT, Président et associé unique de la société, préside la séance.
Monsieur HABED DIMIA, futur Président de la société et acquéreur des actions, assiste à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins la moitié des actions. S'agissant d'une première convocation, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants

Les copies des convocations des associés et les accusés de réception

Le rapport de la gérance

Le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- **DÉMISSION DU PRÉSIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT**
- **AGREMENT DE LA CESSION D' ACTIONS EN DATE DU 21 JUILLET 2026**
- **TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL HORS RESSORT**
- **POUVOIRS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le président donne lecture aux associés du rapport de la gérance.
Une discussion sans débat s'engage.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION : DÉMISSION DU PRÉSIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

L'assemblée générale donne son agrément au **changement de Président** de la société. À cet effet, le **Président actuel, Monsieur JOUBERT Anthony**, est démissionnaire. Ce dernier est remplacé par le **nouveau Président** suivant :

Monsieur HABED DIMIA, né le 20 mai 1969 à Courbevoie (France), de nationalité française, demeurant 348 avenue de la République, 92000 Nanterre.

Ce changement prendra effet à compter DU 21 JUILLET 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION : AGREMENT DE LA CESSION D' ACTIONS EN DATE DU 21 JUILLET 2026

L'assemblée prend acte de la décision de **Monsieur JOUBERT Anthony**, associé unique et Président démissionnaire, de céder l'intégralité de ses actions à **Monsieur HABED DIMIA**, nouvel associé.

Monsieur JOUBERT Anthony cède à **Monsieur HABED DIMIA** DIX (10) actions, représentant la totalité des actions de la société.

À l'issue de cette opération, la répartition du capital social de la société est désormais la suivante :

- **Monsieur HABED DIMIA : 10 actions, représentant 100 % du capital social.**

En conséquence, l'assemblée approuve la cession d'actions ainsi intervenue et modifie corrélativement l'article relatif à la répartition du capital social dans les statuts.

Ce changement prendra effet à compter DU 21 JUILLET 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION : TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL HORS RESSORT

L'assemblée générale donne agrément et validation au **Transfert de siège social hors ressort de la société**, à cet effet le siège initial situé **48 RUE FERDINAND BERTHOUD, 95100 ARGENTEUIL** est définitivement fermé, le nouveau siège social est dorénavant situé à l'adresse suivante :

348 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, 92000 NANTERRE

Date d'effet au **21 JUILLET 2026**.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'assemblée générale donne agrément à la modification statutaire allant dans le sens de toutes les précédentes résolutions (**siège social, capital social, soussignés, etc...**).
également, l'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

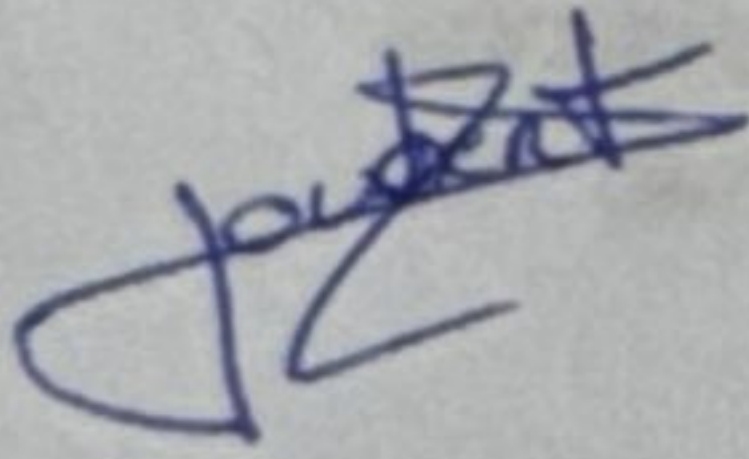
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents

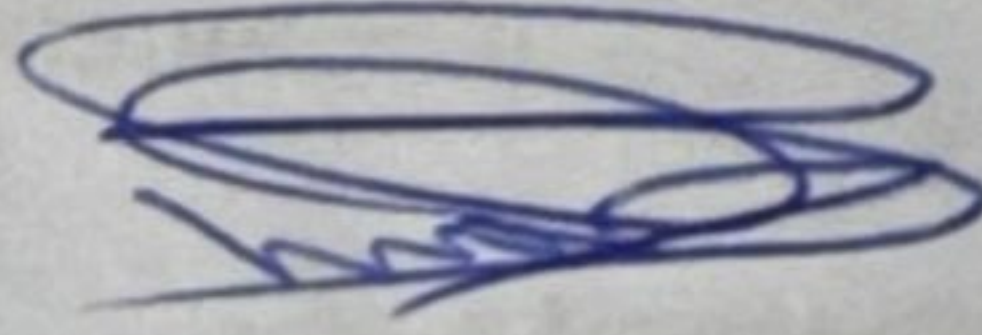
Fait à ARGENTEUIL, le **21 JUILLET 2026**

SIGNATURE

JOUBERT Anthony



Habed DIMIA



A.J

14